Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260328-2026031DCM-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mars 2026

Date de la convocation : 24 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars, à dix heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est exceptionnellement réuni à l'EPI Condorcet (sis 10 Rue François Mitterrand), sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire (introduction de séance), puis de Madame Marie-Thérèse BELLOIR, en qualité de doyenne (élection du Maire) et enfin de Monsieur Sébastien COLLET, suite à son élection.
PRESENTS (32) : M COLLET, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme MEURISSE, M HATTE, Mme TALON, M AYEL, Mme BELLOIR, M AMAD, Mme TOUNKARA, M DELORME, Mme MAUFRAIS, M Nolan, Mme BECCIU, M DECAN, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M GICQUEL, Mme ROBIN, M BRIAND, Mme CLEMENT, M RETHO, Mme MOANAVOLA, M MARSAULT, Mme DUCAMIN, M PRIEUR, Mme BASLE, M HAGGAN, Mme LECOQ, M CHEMIN, Mme FRIOT, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (1) : M NOURRY, conseiller municipal.
PROCURATIONS DE VOTE (1) : M NOURRY a donné procuration à Mme ROBIN.

Mme SAINT HONORE a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.031 Lecture et remise de la Charte de l'élu local – Prise d'acte

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.1111-12 et L.1111-14 d'une part et L.2121-7 d'autre part ;
- **VU** la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ;
- **VU** le règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande en date du 25 mars 2024 ;
- **VU** la convocation aux conseillers municipaux adressée par Madame la Maire sortante en date du 24 mars 2026 ;
- **VU** le procès-verbal portant élection du Maire de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande et des Adjoint(e)s, ainsi que la feuille de proclamation associée en date du 28 mars 2026 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par le Maire ;
- **CONSIDERANT** qu'à la suite du renouvellement intégral des membres du Conseil Municipal et immédiatement après l'élection du Maire et des Adjoint(e)s, il y a lieu de donner lecture de la Charte de l'élu local, dans sa version revue par la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local, et d'en remettre une copie à chaque conseiller municipal.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260328-2026031DCM-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Prend acte de la lecture de la Charte de l'élu local (dans sa nouvelle version issue de la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local) durant la séance d'installation et immédiatement après l'élection du Maire et des Adjoint(e)s ;**
- **Prend acte de la remise à chaque conseiller municipal, en version dématérialisée, d'un exemplaire de ladite Charte ainsi qu'une copie des articles L.2123-1 à L.2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II 0
Quorum requis pour délibérer 17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote 0
Conseillers présents lors du vote 32
Abstentions 0
Nombre de suffrages exprimés 33
Votes Pour 33
Contre 0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 28 mars 2026

Mairie de St Jacques de la Lande Ille et Vilaine

Sébastien COLLET
Maire

Alexandra SAINT HONORÉ
Secrétaire de séance

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 31/03/26

Publié sur le site de la Ville le : 31/03/26

Par le service affaires générales